

Directives en matière de déclarations environnementales de produit de l'ICTAB (2022)

À l'attention de : Membres de l'ICTAB

Date : Le 16 février 2022

Mise à jour sur l'élaboration des DEP relatives à l'acier formé à froid pour les membres de l'ICTAB

Les déclarations environnementales de produits (DEP) de l'ICTAB pour les produits en acier formé à froid sont en cours d'élaboration. Elles doivent être publiées en mai 2022.

Les membres de l'ICTAB ont répondu aux questionnaires environnementaux des fabricants en novembre 2021. Les données d'enquête sont essentielles à l'élaboration des DEP.

ArcelorMittal Dofasco (AMD) est le principal responsable de l'élaboration de ces DEP sur cinq ans. Une fois terminées, les DEP seront enregistrées auprès de la CSA conformément aux exigences LEED.

Entre-temps et jusqu'à ce que les nouvelles DEP soient publiées, il est recommandé que les membres de l'ICTAB fournissent la présente lettre confirmant le développement des DEP de l'ICTAB les plus récentes ainsi que les DEP expirées applicables pour vos projets LEED actuels.

Veillez noter :

- 1) Les DEP de l'ICTAB ne sont valides que pour les membres de l'ICTAB participants.
- 2) L'ICTAB et l'ICCA ne produisent pas de déclarations sanitaires de produit pour les produits ou composants en acier.

Pour en savoir plus, veuillez communiquer avec l'ICCA au 905 604-3231.